

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Assia Beldjoudi

<https://www.cadre21.org/membres/fd602a6a244f2a3f24716d6f>

Date d'obtention : 2024-02-21 14:37:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rencontrer les personnes impliquées,
remplir les fiches.
analyser la situation.
suivre les étapes fournis dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

quand ce n'est pas la personnes concerner qui vient nous voir on ne peut rie faire juste le référé a la police.
on doit s'assurer de l'intention de la personne qui fais distribuer les images.
l'âge de la personne.
l'intention de la personne.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

affronter l'autre personne.
appeler la police car on aimerai bien que les situations se règlent a l'interne.
rester objective toute au long de l'incident.